

THEME 3- HISTOIRE ET MEMOIRES

ACTIVITE 5 bis : LE PUZZLE DES MEMOIRES DE LA GUERRE D'ALGERIE



Compétences travaillées :

Savoir argumenter en utilisant la méthode AEI (Argument, Explication, Illustration)
Comprendre un raisonnement

Consigne : Le jalon sur les mémoires de la guerre d'Algérie a été entièrement rédigé sous la forme d'un développement de dissertation. Cependant, les différents arguments, explications et illustrations ont ensuite été mélangés. Vous devez donc reconstituer le puzzle.

Attention, dans un même paragraphe, il peut y avoir plusieurs arguments, chacun expliqués et illustrés.

Parfois, un argument est illustré par plusieurs exemples qui peuvent avoir été séparés.

Pour avoir déjà quelques notions sur le sujet, vous pouvez regarder les vidéos suivantes :

- Decod'Actu : <https://www.youtube.com/watch?v=MddkHQycSjk>
- Interview de Benjamin Stora sur Brut (France TV info) : <https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/algerie/video-benjamin-stora-on-a-pris-un-retard-colossal-sur-l-enseignement-de-l-histoire-coloniale-et-de-la-guerre-d-algerie-4266473.html>
- Le regard du pouvoir algérien sur la guerre (France culture) : <https://www.youtube.com/watch?v=KyIW67Abdbk>
- Dossier de vidéos « La guerre d'Algérie. Histoire commune, mémoires partagées ? » mises en ligne par l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG), établissement public : <https://youtube.com/playlist?list=PLDHJ3z6pvdSVuxz4dUPa-fd1VLo1eYrx&feature=shared>

En premier lieu, la loi de 1999 a reconnu que la France avait connu un état de guerre entre 1954 et 1962 – et ainsi le statut d'ancien combattant à tous les participants, même s'ils bénéficiaient déjà de droits proches mais accordés sous des dénominations plus ambiguës. Ensuite, Nicolas Sarkozy en 2007 puis François Hollande en 2012 ont dénoncé publiquement un certain nombre d'erreurs commises par les pouvoirs publics comme le sort réservé aux harkis abandonnés en Algérie ou mal accueillis en France. Au début de son premier quinquennat, Emmanuel Macron a quant à lui lancé un signal fort sur la reconnaissance de l'usage de la torture par l'armée française pendant la guerre en rendant visite le 13 septembre 2018 et en demandant pardon à la veuve de Maurice Audin, professeur de mathématiques français à l'université d'Alger, militant anticolonialiste, membre du Parti communiste algérien, porté « disparu » après avoir été soupçonné d'aide au FLN – et en fait "mort sous la torture du fait du système institué alors en Algérie par la France" selon le président de la République actuel. Dernier exemple, la répression qui a suivi la manifestation du 17 octobre 1961 d'Algériens à Paris a été qualifiée de « sanglante » par François Hollande puis d'« inexcusable » par Emmanuel Macron. Au-delà de ces mots, des cérémonies de commémoration (17 octobre, 5 décembre -journée neutre), des lieux de mémoire (mémorial du quai Branly, mur des disparus à Perpignan) et d'hommage (nombreux noms de rues et places, plaques) se sont multipliés.

Si dans un premier temps, les mémoires sont à vif et les tensions encore très présentes, le temps permet un apaisement relatif. Ce-dernier est facilité par la multiplication de travaux historiques dont l'objectivité est plus effective.

Enfin, les premiers travaux historiques et documentaires sont souvent eux-mêmes très orientés.

Tous les acteurs, en fonction de leur nationalité et de leur camp, ont des lectures différentes des huit années de guerre. De nombreuses blessures restent ouvertes, se transmettent aux générations suivantes, et chaque camp continue de dénoncer les exactions de ses adversaires sans reconnaître les siennes.

Ainsi l'Etat français occulte-t-il la guerre, lui déniait déjà ce statut, en parlant « d'événements » ou « d'opérations de pacification ». Par ailleurs, à partir des accords d'Evian de 1962 et jusqu'en 1968, plusieurs lois amnistient les actes commis pendant cette guerre par des militaires en exercice (torture) puis par des activistes de l'OAS (en 1968, amnistie de tous les membres de l'OAS encore détenus). Cette volonté officielle d'oubli explique l'absence de cérémonie de commémoration officielle. En Algérie, l'accès à l'indépendance est objet de fierté. Le mythe du peuple uni face aux Français efface les divisions, mais l'histoire officielle « oublie » le rôle du MNA et des autres mouvements nationalistes au profit du seul FLN. Les harkis sont persécutés et s'ils ont quitté le pays, n'ont plus le droit d'y revenir.

Des tensions demeurent à l'intérieur de chaque Etat et entre les deux Etats.

Nombreux sont les historiens qui depuis les années 1990 ont enrichi l'historiographie sur la question : Sylvie Thénault par exemple a travaillé sur la justice pendant la guerre, Raphaëlle Branche sur la torture, Jean-Charles Jauffret sur les appelés, Benjamin Stora sur la mémoire de cette guerre (*La Gangrène et l'oubli*), et en Algérie Mohammed Harbi sur le FLN notamment.

Il s'agit souvent de passer sous silence certains aspects de la guerre pour ne pas noircir le rôle des gouvernants de l'époque. Ces mémoires officielles se traduisent concrètement par des discours, des cérémonies (ou leur absence), des enseignements à l'école (ou l'absence d'enseignement), etc.

Dans un premier temps, juste après la fin de la guerre, le conflit semble se poursuivre à travers les mémoires et les travaux des historiens. Tout d'abord, c'est le cas au sein des populations des deux pays : les mémoires individuelles sont multiples.

C'est le cas de ceux de Pierre Vidal-Naquet, chercheur mais aussi militant anti-torture, qui publie en 1972 *La Torture dans la République*. Le cinéma contribue aussi à comprendre cette guerre, comme *Avoir 20 ans dans les Aurès* (René Vautier). Le documentaire donne la parole à d'anciens appelés pour dénoncer la torture.

Ainsi, les gouvernements successifs ont tous contribué à sortir du secret et de l'oubli portés par le discours officiel depuis 1962.

Par exemple, chez les Algériens, les nationalistes du FLN désormais au pouvoir revendiquent l'intégralité de la victoire et de l'héroïsme, tandis que les autres nationalistes qui se sont ralliés à eux sont un peu oubliés, et les membres du MNA dénigrés. Quant aux harkis restés au pays, ils sont considérés comme des traîtres et cherchent à être rapatriés en France, ce qui se fait souvent dans de mauvaises conditions. En 1975, les enfants des harkis nés en France se révoltent pour dénoncer leurs conditions de vie et participent en 1983 à la marche pour l'égalité et contre le racisme, se sentant trahis par la France. Chez les Français, les mémoires sont également plurielles : les anciens combattants, que l'Etat ne reconnaît pas comme tels puisque la France n'a jamais parlé de « guerre », sont victimes de l'image noircie de la défaite et de la dénonciation de la torture. Les militants et activistes de l'Algérie française de l'OAS sont quant à eux déçus et poursuivis par la justice. Les pieds-noirs ont vécu de manière traumatisante leur déracinement et leur rapatriement en métropole ; certains, au travers d'associations, cultivent ce qu'on a nommé la « nostalgie » que traduisent bien les chansons d'Enrico Macias. Enfin, les Français qui ont suivi la guerre d'Algérie à travers les médias et dont l'opinion a varié au cours du conflit ont eux aussi un souvenir encore différent des événements.

L'apaisement demeure toutefois relatif.

Les gouvernements, quant à eux, entretiennent chacun une mémoire officielle du conflit qui divergent d'une partie des mémoires individuelles et s'opposent entre elles.

Ainsi le gouvernement algérien ainsi que des historiens pensent-ils que la France devrait aller plus loin et reconnaître des « crimes d'Etat ». A contrario, des militants de droite et d'extrême-droite, des anciens combattants français trouvent que c'est suffisant. C'est dans ce sens aussi que va le rapport de l'historien Benjamin Stora sur « Les questions mémorielles portant sur la colonisation et la guerre d'Algérie » remis à Emmanuel Macron en janvier 2021 suite à la commande que ce dernier lui avait faite. Par ailleurs, le gouvernement algérien n'a pas encore fait ce travail de mémoire : l'Etat s'est focalisé sur les responsabilités françaises et n'a pas encore reconnu le rôle important des Berbères ou encore des groupes nationalistes concurrents du FLN et notamment le MNA. Par conséquent, les relations entre l'Algérie et la France restent tendues ainsi que l'a prouvé la polémique au sujet de la loi mémorielle reconnaissant le « rôle positif de la présence française en Afrique du nord en 2005 ou encore le vif échange diplomatique de 2021 au cours duquel un ministre algérien a qualifié la France d'« ennemi traditionnel et éternel » tandis qu'E. Macron estimait que le système politico-militaire algérien s'était fondé sur une « rente mémorielle ». Enfin, dans la France d'aujourd'hui des rancœurs subsistent, à l'image des Harkis et Pieds-noirs qui gardent pour beaucoup une rancune envers l'Etat français et son abandon.

L'ouverture progressive des archives françaises, achevées en mars 2021 par Emmanuel Macron, permet un travail historique plus fiable qui croise les sources. L'Algérie n'a toutefois pas encore accepté d'ouvrir ses propres archives.

Cela vient du fait qu'ils se heurtent à l'absence d'accès aux archives et à des témoignages d'acteurs très engagés et belliqueux. Parfois, l'historien a lui-même été un acteur du conflit.

Parallèlement, l'Etat français s'est depuis la fin des années 1990 dans une vraie politique mémorielle.
